

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire »

Circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011

• **Les objectifs :**

- Découvrir ou perfectionner l'activité
- Combiner étude et pratique sportive
- Accéder aux compétitions UNSS et fédérales pour préparer l'entrée aux pôles espoirs.
- L'engagement dans une section sportive scolaire est définitif.
- S'engager dans une section sportive, c'est pratiquer jusqu'à 4h de sport **en plus** des autres enseignements dispensés au collège.
- Une section sportive prépare aux pôles espoirs.
- L'engagement dans une section sportive scolaire n'est pas cumulable avec l'inscription à une autre option proposée au collège (latin, allemand en 6<sup>ème</sup>).

## CONTACT

Collège Maurice Genevoix

51 route d'Avril-sur-Loire

58300 Decize

03 86 77 07 30

Proviseur : M. PIERRE

Principal adjoint : M. GHEWY

Coordonnateur EPS : M. MARTIN

Coordonnateur Section Sportive Scolaire :

M. THOUAN



Educateur sportif SNID :

Romain DEVOUCOUX

06 34 53 34 40



Educateur sportif

Esperance Decize Saint

Léger (ECDS) :

Santiago RUIZ 06 36 59 97 56

Horaires d'ouverture du secrétariat du  
collège : Mme MILLET

Lundi 8h00 – 12h ; 13h – 16h45

Mardi 8h00 – 12h ; 13h – 16h45

Mercredi 8h00 – 13h

Judi 8h00 – 12h ; 13h – 16h45

Vendredi 8h00 – 12h ; 13h – 16h45

# Sections Sportives Scolaires Rentrée 2018

Exigence et Excellence

Collège Maurice Genevoix

51 route d'Avril-sur-Loire

58300 Decize

03 86 77 07 30

[0580017d@ac-dijon.fr](mailto:0580017d@ac-dijon.fr)

<http://col58-genevoix.ac-dijon.fr/>





## FOOTBALL – Les conditions

---

La section est ouverte aux élèves des futures classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Etre adhérent d'un club de football n'est pas nécessaire pour participer aux sélections (mais il faudra l'être, dès la rentrée 2018).

Entraînement assuré pour l'essentiel par les éducateurs sportifs du SNID

## FOOTBALL – Les Sélections

---

Elles se dérouleront **au stade des halles** de Decize, un **mercredi après-midi au mois de mai**. Les dossiers des élèves retenus après la sélection sportive seront ensuite étudiés en commission au collège pour intégration définitive.

## Inscription au collège

---

L'inscription au collège se fait indépendamment des sections.

Si l'enfant est scolarisé dans une classe de CM2 hors du secteur du collège Maurice Genevoix, ou dans un autre collège, l'inscription au collège Maurice Genevoix sera conditionnée à la sélection.

Dès la rentrée, l'élève devra adhérer à l'AS

## Sélections

---

La sélection se fait sur la base des performances sportives **et** des résultats scolaires évalués en commission après les sélections sportives. Le maintien dans la section sportive au cours de la scolarité est conditionné à **l'exemplarité de l'élève dans ses résultats et dans son comportement**.



## Course en ligne – Kayak Polo – Slalom

## Canoë Kayak – Les conditions

---

La section sportive canoë-kayak est ouverte aux élèves actuellement inscrits dans une classe de CM2 ou en classe de 6<sup>ème</sup>.

Le matériel utilisé dans le cadre de la section est le matériel du club.

Etre adhérent d'un club de canoë-kayak n'est pas nécessaire pour participer aux sélections (mais il faudra l'être, dès la rentrée 2018).

Le jour de la rentrée, les élèves devront justifier du test « savoir nager 50 m » et « pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances et de loisirs » à réaliser auprès d'un maître-nageur.

Entraînements assurés pour l'essentiel par l'éducateur sportif de l'ECDS.

## Canoë - Kayak – Les Sélections

---

Elles se dérouleront à **l'ECDS**, Chemin des olympiades, 58301 Decize, un mercredi après-midi au mois de mai. Les dossiers des élèves retenus après la sélection sportive seront ensuite étudiés en commission au collège pour intégration définitive.